

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 10 septembre 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

**Sont présents :** Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture, il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Jonatan Roux et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois d'août 2018.
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ; (voir liste)
5. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
6. Dépôt de la situation financière ;
7. Rapport des comités ;
  - 7.1 Comité des fêtes
8. Administration ;
  - 8.1 Demande de la municipalité à l'association du Lac Nicolet
  - 8.2 Avis motion code d'éthique de employés
9. Aqueduc et égouts ;
  - 9.1 Dossier EXP
  - 9.2 Collecte du compost rue Paradis
10. Sécurité publique ;
  - 10.1 M.R.C la plus sécuritaire
  - 10.2 Lettre des propriétaires rues Paradis
  - 10.3 Nommez un procureur pour remise des dossiers à la cour municipal
11. Voirie ;
  - 11.1 Modification de la programmation de la TECQ
  - 11.2 Demande au MTQ de remplacer et nettoyer les ponceaux aux l'entrée du Village.
12. Urbanisme et environnement ;
  - 12.1 Dossier avis d'infraction
  - 12.2 Projet télévisé
  - 12.3 Lettre A.R.L.N
13. Loisirs et culture ;
  - 13.1 Programme de soutien pour les sites d'activités en plein air.
  - 13.2 Invitation aux élus MRC
14. Affaires diverses ;
  - 14.1 Demande de Domtar
  - 14.2 Rencontre avec les propriétaires de la rue Paradis
15. Liste de la correspondance ;
16. Varia ;
  - 16.1 Rencontre avec l'inspecteur

2018-09-127

- 16.2 Envoie d'un constat à l'installation sanitaire classé D
- 16.3 Fabrique de la Paroisse Saint-André Bessette Communauté de Ham-Nord demande des dons pour la levée de fond pour la réparation du toit de l'église de Ham-Nord.

- 17. Période de questions ;
- 18. Levée de la séance.

**2018-09-128 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2018.**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 août 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jontan Roux, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'août. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

**4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus : 2 944.88\$  
 Salaire DG : 2 816.57\$  
 DAS mensuel : 3 546.44\$  
 Téléphones : 242.16\$  
 Bell Mobilité 84.56\$  
 Hydro Québec 1 887.33\$

**2018-09-129 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **60 519.47 \$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

**QUE** la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Réal Tremblay (remb. / remplacement C#4047 daté 11-11-2004)	100.00
2	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.73
3	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.73
4	Société Canadienne des postes (timbres)	293.19
5	Receveur Général du Canada (DAS)	976.03
6	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 570.41
7	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	32.98
8	Visa Desjardins (divers achats)	40.00
9	Société Canadienne des postes (lettres recommandées)	34.50
10	Comité des Fêtes de Sts-Martyrs-Canadiens (gâteaux & transfert) Association Fibromyalgie Arthabaska-Érable (don / décès M.	400.00
11	Perron)	50.00
12	Fondation CLSC Suzor-Côté (don / décès Mme Legris)	50.00
13	Groupe Ultima inc. (assurances)	484.00
14	André Henri, maire	890.00
15	Michel Prince, conseiller	342.48
16	Christine Marchand, conseillère	342.48
17	Rémy Larouche, conseiller	342.48
18	Claude Caron, conseiller	342.48
19	Jonatan Roux, conseiller	342.48
20	Gilles Gosselin, conseiller	342.48
21	Bell Mobilité inc. (août)	84.56

22	Buropro (août)	717.36
23	La Capitale (septembre)	880.04
24	Excavation Marquis Tardif inc. (travaux chemins, ponceaux / août)	25 850.27
25	Gesterra (juillet, sept.)	7 446.35
26	Groupe Environex (juillet, août)	1 103.76
27	Hamel Propane inc. (location réservoirs)	430.98
28	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	336.43
29	Hydro-Québec (salle municipale)	607.23
30	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	97.76
31	Hydro-Québec (quai)	54.45
32	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	453.64
33	Hydro-Québec (éclairage public / août)	253.90
34	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.23
35	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. du Lac)	21.23
36	Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate / juillet)	281.27
37	Robert Lemay (3e versement - contrat pelouse)	487.50
38	Sogetel (septembre)	242.16
39	Vivaco Groupe Coopératif (août)	13.86
40	ADMQ (colloque zone)	250.00
41	CQSF - Centre-du-Québec Sans fil (bibliothèque)	130.00
42	Librairie Pantoute (bibliothèque)	31.50
43	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #5)	2 563.00
44	Total du salaire de la D.G. :	2 816.97
45	Total des salaires & déplacements :	7 326.57
	<b>TOTAL :</b>	<b>60 519.47 \$</b>

## **6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE;**

### **7. RAPPORT DES COMITÉS ;**

#### **7.1 Comité des Fêtes du 75<sup>e</sup>**

Le comité des fêtes a remis un montant de 2 100.00\$ à la fondation à notre Santé de l'hôtel Dieu d'Arthabaska.

## **8. ADMINISTRATION**

**2018-09-130**

### **8.1 DEMANDE À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC NICOLET.**

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé de Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une demande pour acquérir une parcelle de terrain de l'A.R.L.N pour effectuer une implantation d'installation sanitaire qui servira au pavillon pour la guérite.

**2018-09-131**

### **8.2 AVIS DE MOTION MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

**Attendu que** l'ajout de nouvelle condition au code d'éthique et de déontologie des employés doit être apporté tel que prévu (art.178PL155) . Le résumé de la modification est le suivant :  
Dans les doze mois qui suivent la fin de l'emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire- trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoit;
4. le greffier et son adjoint.

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures dans le monde municipal.

Le présent avis de motion est donné par Mme Christine Marchand conseillère.

## **9.0 AQUEDUC ET EGOUTS ;**

### **9.1 DOSSIER EXP**

Préparation et demande de soumission pour les travaux dans village.

## **2018-09-132      9.2 COLLECTE DU COMPOST RUE PARADIS**

**Attendu que** la directrice générale a reçue plusieurs plaintes de résidents de la rue Paradis durant l'été 2018 lui mentionnant que la collecte de compost n'avait pas été amassée a plusieurs reprises souvent durant la période estivale.

Sur proposition de Jonathan Roux, appuyé de Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une lettre soit remise à Gaudreau environnement avec copie conforme à Gesterra faisant part de cette fâcheuse situation et que des procédures soient prises pour améliorer cette situation.

### **9.3 TEST D'EAU LAC NICOLET ET COULOMBE**

A titre d'information les analyses sont faites comme prévu.

## **10. SECURITE PUBLIQUE ;**

## **2018-09-133      10.1 M.R.C LA PLUS SECURITAIRE**

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Jonatan Roux il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que le retour du programme Urgence Bois-Francs de la MRC la plus sécuritaire est autorisé.

Que la formation aura lieu vendredi le 12 octobre 2018.

## **2018-09-134      10.2 LETTRE DES PROPRIETAIRES RUES PARADIS**

Une demande a été présentée par certains propriétaires de la rue Paradis pour retirer la lumière à l'ancienne intersection de la rue Paradis et Gosford sud entre Les Ling et Mme Poirier.

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé de Gilles Gosselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que l'ampoule de cette lumière soit retirée.

## **2018-09-135      10.3 NOMMEZ UN PROCUREUR POUR REMISE DES DOSSIERS A LA COUR MUNICIPAL.**

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Christine Marchand, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que le procureur assigné d'office pour représenter la municipalité dans les dossiers déposés à la cours municipal est Me Sylvain Beauregard

## **11. VOIRIE ;**

**Attendu que** nous devons apporter des corrections à la programmation de la TECQ

**Attendu que** pour donner suite au dépôt des soumissions reçues avec des coûts supérieur à l'enveloppe d'argent disponible pour réaliser les travaux de pluvial.

**Attendu que** les travaux d'asphaltage prévue doivent être reporté

En Priorité #1	Nouveau puits et raccordement	95 000.\$
En Priorité #2	Plan d'intervention aqueduc	5 000.\$
	Plan d'intervention sanitaire	5 000.\$
En Priorité #3	Aucun	
En Priorité #4	( Voirie ) Réseau pluvial	296 992.\$
En Priorité #4	( Voirie ) Asphaltage	116 694.\$

Pour un total de subvention de 483 806.\$

La partie de la municipalité à être investit est de 34 860.

Qui représente un grand total de 518 686.00\$

**Attendu que** : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que**: La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Christine Marchand, conseillère appuyée par M. Gilles Gosselin conseiller et il est résolu à l'unanimité

**Que** : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** : la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

**Que** : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles. La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle

pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est résolu :

**Que** : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** : la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

**Que** : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2018-09-137      11.2      DEMANDE AU MTQ DE REMPLACER ET NETTOYER LES PONCEAUX AUX L'ENTREE DU VILLAGE.**

**Attendu que** des vérifications a été fait par la Firme EXP des ponceaux aux entrées du Village.

**Attendu que** nous demandons au Ministère des Transports de remplacer ou de nettoyer les ponceaux situés aux deux entrées du Village de Saints-Martyrs-Canadiens.

**En conséquence** il est proposé par Jonatan Roux, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que la demande soit envoyée au Ministère des Transports pour effectuer les travaux nécessaires.

**12.      URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;**

**12.1      DOSSIER AVIS D'INFRACTION**

Les avis d'infractions ont été remis aux personnes concernées.

**12.2      PROJET TELEVISE**

Aucun suivi

**12.3      LETTRE A.R.L.N**

Une demande pour former un comité en environnement a été présentée.  
Un comité sera formé prochainement.

## **LOISIRS ET CULTURE ;**

### **2018-09-138      13.1      PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES SITES D'ACTIVITES EN PLEIN AIR**

**Attendu que** les membres du Conseil désirent qu'un projet soit présenté pour la réparation du quai municipal et pour l'amélioration du pavillon à la guérite dans le cadre de ce projet.

**Sur proposition** de Jonatan Roux, appuyé de Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

**Que** la directrice générale est autorisée à présenter la demande au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, dans le cadre du programme soutien pour les sites de Plein Air.

### **13.2      INVITATION AUX ELUS DE LA MRC**

L'invitation a été transmis aux élus.

## **14.      AFFAIRES DIVERSES ;**

### **14.1      DEMANDE DE DOMTAR**

La compagnie Domtar nous demande de leur transmettre les modifications s'il y a lieu de notre règlementation.

### **2018-09-139      14.2      RENCONTRE AVEC LES PROPRIETAIRES DE LA RUE PARADIS**

Une rencontre doit être prévu prochainement avec les personnes concernées de la Rue Paradis.

**Sur proposition** de Christine Marchand, appuyé de Jonatan Roux il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une rencontre doit être prévu avec l'arpenteur et les personnes concernées.

## **15.      LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;**

1. Invitation municipalité St-Fortunat invitation au méchoui du Maire qui aura lieu le 22 septembre.
2. Activités offertes par l'Université du troisième âge.
3. Municito avec l'équipe de la Nouvelle Union est fière de vous présenter un outil simple et efficace vous permettant d'informer les citoyens.
4. Ville de Saint-Jean-Sur-Richelieu invitation au congrès de l'Association d'Urbanisme.
5. Rue Principale invitation au colloque annuel.

## **16. Varia ;**

### **16.1      RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR**

### **2018-09-140      16.2      ENVOIE D'UN CONSTAT A L'INSTALLATION SANITAIRE CLASSE D**

**Attendu que** certains rapports déposés par Copernic nous mentionne qu'il y a des installations Sanitaires qui semblent ne pas être conforme.

**Sur proposition** de Christine Marchand, appuyé de Jonatan Roux il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'un constat soit remis aux personnes concernées pour effectuer les réparations nécessaires.

17. **Période de questions :**

18. **Levée de la séance.**

Sur proposition de Christine Marchand à 19h50

---

**Procès-verbal** d'une séance extraordinaire (CM 153.) du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le mardi 25 septembre 2018 à 19 h00. Un avis de convocation a été remis à chacun des élus comme prescrit par la Loi.

**Sont présents :** Les conseillers(ère) Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux M. Gilles Gosselin, sous la présidence de M. André Henri, maire.

**Absent :** M. Rémy Larouche, M. Michel Prince

**Est également présente :** Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

Ordre du jour :

1. Ordre du jour
2. Demande de branchement au réseau d'aqueduc
3. Soumission pour travaux réfection dans le centre Urbain
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée

**2018-09-141 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que l'ordre du jour demeure tel quel.

**2018-09-142 2. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Prendre note : que M. André Henri, maire se retire de la table du conseil à 19h05 pour les deux prochains sujets à l'ordre du jour portant les numéros 2 et 3, il a été de même pour les discussions en atelier de travail. Il est remplacé par Mme Christine Marchand, maire suppléant.

**Attendu que** M. Jean Lizée a déposé une demande pour se brancher au réseau d'aqueduc municipal.

**Attendu que** M. Lizée demeure dans la zone village et il accepte de payer les frais de branchement à partir du chemin qui donne accès au site d'assainissement des eaux usées.

**Attendu que** la municipalité va installer une valve en bordure du chemin qui donne accès au site d'assainissement des eaux usées.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

**2018-09-143 3. SOUSSION POUR TRAVAUX RÉFECTION DANS LE CENTRE URBAIN.**

**Attendu que** l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 20 septembre 2018 à 15h à la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens.



**Attendu que** nous avons reçu cinq (5) soumissions et chaque soumissionnaire était présent à l'ouverture des soumissions.

**Attendu que** les soumissionnaires sont les suivants avec les montant taxes inclus :

**OPTION A**

TGC=	525 933.02\$
GROUPE GAGNÉ CONSTRUCTION=	560 000.00\$
EMF=	730 626.19\$
EXCAVATION TOURIGNY=	529 415.86\$
CONSTRUCTION DE L'AMIANTE=	611 953.31\$

**OPTION B**

TGC=	439 356.27\$
GROUPE GAGNÉ CONSTRUCTION=	495 100.00\$
EMF=	629 941.99\$
EXCAVATION TOURIGNY=	474 018.15\$
CONSTRUCTION DE L'AMIANTE=	516 926.47\$

**Attendu que** les personnes suivantes étaient présentes à l'ouverture des soumissions; M. Carl Jutras, ingénieur chez EXP, Mme Thérèse Lemay dg, M. Claude Caron conseiller siège # 4, et M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal.

**Attendu que** M. Carl Jutras, ingénieur de la firme EXP a fait la vérification pour la conformité des soumissions et ils sont tous conformes.

**Attendu que le** choix des membres du conseil c'est arrêter sur la soumission déposée par T.G.C avec l'option B au coût de 439 356.27\$ incluant les taxes.

**Sur proposition** de Jonatan Roux, appuyé de Claude Caron il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire suppléant n'ayant pas voté.

**Que** la soumission retenue est celle de T.G.C avec la classe B au montant de 429 356.27\$

5. **Période de questions.**

6. **Retour à la table de M. Maire à 19h 10**

7. **Levée de l'assemblée**

Proposé par Gilles Gosselin à 19h 12.